

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

STAGE : TECHNICIEN DU FROID

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE: 2831 18 U 21 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 207 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du,
sur avis conforme du Conseil général

STAGE : TECHNICIEN DU FROID

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de mettre en œuvre des compétences techniques et pratiques dans les conditions réelles d'exercice du métier de technicien du froid et de développer :

- ◆ des performances (adaptation au rythme de travail, aux contraintes et aux exigences de l'entreprise, au rendement) ;
- ◆ des comportements socio-professionnels :
 - ◆ s'intégrer au sein d'une équipe ;
 - ◆ établir des relations positives dans un contexte de travail.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En maintenance et réparations d'une installation frigorifique :

au départ de différentes documentations dont les différents schémas d'une installation frigorifique opérationnelle, en travaillant dans le respect des différentes réglementations en vigueur, en disposant du matériel nécessaire ainsi que des appareils de contrôle et en développant des compétences de communication

- ◆ de proposer une méthode de travail permettant de remédier aux dysfonctionnements sur une installation frigorifique de faible puissance ;
- ◆ de remédier aux dysfonctionnements sur une installation frigorifique de faible puissance selon des procédures établies ;
- ◆ de remettre en service une installation frigorifique de faible puissance en effectuant les mises éventuelles ;

- ◆ de rédiger un rapport explicitant les interventions effectuées sur l'installation frigorifiques de faible puissance.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement «Maintenance et réparations d'une installation frigorifique », Code N° 2831 17 U21 D2.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de respecter les termes de la convention de stage ;
- ◆ de participer aux différents travaux du métier de technicien du froid en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage décrivant le contexte professionnel au sein de l'entreprise, les différentes tâches exécutées et les problèmes professionnels rencontrés pendant le stage ;
- ◆ de tenir et de compléter un carnet de stage ou un journal de bord ;
- ◆ de défendre oralement son rapport de stage.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de qualité des comportements professionnels et relationnels adoptés,
- ◆ le degré d'autonomie,
- ◆ la cohérence, la précision et la logique du rapport,
- ◆ la pertinence du vocabulaire technique.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant sera capable :

d'une manière générale.

- ◆ de respecter :
 - ◆ le règlement intérieur et les contraintes de l'entreprise ainsi que les termes de la convention de stage,
 - ◆ les demandes de l'entreprise touchant à la confidentialité, l'exploitation des résultats, la propriété des créations éventuelles ;
- ◆ d'observer les dispositions relatives à la sécurité, à la circulation dans les locaux et à l'utilisation du matériel ;
- ◆ d'adopter un comportement de nature à faciliter son intégration dans l'entreprise, notamment par son application, son assiduité, sa ponctualité, sa disponibilité ;
- ◆ de communiquer avec la personne ressource dans l'entreprise et les collègues de travail ;
- ◆ de travailler en équipe ;
- ◆ de participer aux séances d'évaluation continue avec le personnel chargé de l'encadrement du stage ;

- ◆ de respecter les dispositions convenues avec le personnel chargé de l'encadrement pour l'élaboration du rapport de stage ;
- ◆ de tenir à jour un tableau de bord ou un carnet de stage ;

sur le plan de la pratique professionnelle,

en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation,

- ◆ de participer aux différents travaux du métier parmi les tâches suivantes :
 - ◆ lire et interpréter des plans, des schémas pluritechnologiques, des notices techniques relevant de la spécialité,
 - ◆ préparer le poste de travail, choisir et utiliser les outils et les appareils nécessaires pour le travail à réaliser ;
 - ◆ participer à la conception et au dimensionnement d'installations frigorifiques commerciales ou industrielles par le choix des composants et la maîtrise des principes technologiques de réfrigération ;
 - ◆ monter des installations frigorifiques, fixes ou mobiles :
 - pose des conduits hydrauliques et câblages électriques,
 - assemblages par les techniques les plus usitées,
 - montage des divers éléments et composants,
 - raccordement des circuits électriques de commande, de puissance et de régulation,
 - réaliser différents tests d'étanchéité ;
 - ◆ assurer la mise en service et les réglages d'installations frigorifiques commerciales ou industrielles ;
 - ◆ effectuer le dépannage de ces installations par la recherche d'anomalies de fonctionnement, le diagnostic de panne, le relevé de mesures et le contrôle des principales caractéristiques techniques ;
 - ◆ réaliser des entretiens et assurer la maintenance d'installations frigorifiques ou commerciales en respectant les notices techniques ;
 - ◆ déposer et reposer des éléments d'un équipement appartenant des installations frigorifiques industrielles ou commerciales ;
 - ◆ planifier le travail à réaliser : choix du matériel, des appareils de mesure et pièces de rechange nécessaires, vérification et suivi des commandes, ... ;
 - ◆ réaliser la mise en ordre du poste de travail après l'exécution des travaux et évacuer les déchets dans le respect des normes en vigueur ;

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'avaliser le contenu du stage proposé par l'étudiant en fonction des spécificités de l'entreprise ;
- ◆ d'observer l'étudiant dans ses activités professionnelles et de le conseiller pour le faire progresser ;
- ◆ de lui communiquer le résultat de ses observations et de ses entretiens avec la personne ressource dans l'entreprise au cours des séances d'évaluation continue ;
- ◆ de l'amener à pratiquer l'auto-évaluation ;
- ◆ de vérifier la tenue du carnet de stage ou du tableau de bord ;
- ◆ d'informer la personne ressource dans l'entreprise des droits, devoirs et responsabilités de l'entreprise et de contrôler l'application de la convention de stage ;
- ◆ de sensibiliser l'étudiant demandeur d'emploi aux démarches administratives à accomplir afin que ses droits soient préservés.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 120 périodes

Code U
Z

7.2. Encadrement du stage

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement de stage du technicien du froid	CT	I	20
Total des périodes			20